

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION N° : 20170905_19

OBJET : Budget supplémentaire 2017
Attribution d'une subvention
complémentaire à l'ASSOCIATION
LANGEVIN LA BALANCE

NOTA : Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été affiché à
la porte de la Mairie, le :

12 SEP. 2017

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents : 28
Procuration : 3
Votants : 31
Abstention : 0
Exprimés : 31

Le Maire,
L'Élu Délégué
Christian LANDRY



L'an deux mille dix-sept, le cinq septembre à dix-sept heures vingt cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON - Maire

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla.

Représentés

VIENNE Axel représenté par BATIFOULIER Jocelyne
HOAREAU Claudette représentée par BAUSSILLON Inelda
FRANCOMME Brigitte représentée par RIVIERE François

Absents

HOAREAU Jeannick ; LEBON Marie Jo ; BOYER Julie ; PAYET Yannis ; HOAREAU Sylvain ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame GEORGET Marilyne, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DÉLIBÉRATION N° : 20170905-19

OBJET :

**Budget supplémentaire
2017
Attribution d'une
subvention complémentaire
à l'ASSOCIATION
LANGEVIN LA BALANCE**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

L'ASSOCIATION LANGEVIN LA BALANCE a bénéficié, par délibération n°20161227_77 (conseil municipal du 27 décembre 2016), d'une subvention globale de 9 500,00 € au titre de l'année 2017.

En 2017, la Ligue Réunionnaise de Football a procédé à un changement de saison footballistique, calquée dorénavant sur une année civile et ayant pour conséquence d'imposer aux clubs deux saisons durant l'année 2017.

Eu égard à ces changements et afin de permettre le bon fonctionnement de la seconde saison courant de juillet à décembre, il convient de délibérer sur l'attribution d'une subvention supplémentaire à allouer à ladite association au titre de l'année 2017.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer à l'ASSOCIATION LANGEVIN LA BALANCE une subvention supplémentaire d'un montant de 7 000,00 € ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°20161227_77 du 27 décembre 2016,

Vu la note explicative de synthèse n°19,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 28

Représentés : 3

Pour : 31

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}.- **ATTRIBUE** à l'ASSOCIATION LANGEVIN LA BALANCE une subvention supplémentaire d'un montant de 7 000,00 €.

Article 2.- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 12/09/2017
Reçu en préfecture le 12/09/2017
Affiché le 12/09/2017
N° 1704-10740-23-2017-035-D0021-0005_19-DE

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :
Et publication ou notification
Du :

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Le Maire Délégué
Christian Mouton

